

Léz. Infos

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

Février 2022 - n° 58



Selon les dernières évaluations de l'INSEE avec plus 0,7% portant à 1596 habitants, la population de la commune continue sa progression régulière. Cette croissance dynamique-raisonnable résulte de plusieurs facteurs

d'attractivité : géolocalisation, foncier constructible disponible et abordable, infrastructures communales, services locaux privés et publics qui confèrent à une agréable vie en milieu rural.

Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme approuvé il y a 5 ans, la municipalité avait fixé cet objectif d'une croissance maîtrisée indissociable d'un objectif d'amélioration de la qualité de vie.

La requalification en cœur de village qui débutera cette année est un nouvel élément de notre gestion équilibrée du développement urbain et de la rénovation de l'habitat. Entretien et moderniser nos équipements et espaces publics, lutter contre le délabrement des maisons d'habitations en centre ancien et n'abandonner aucun quartier.

Nous voulons préserver l'identité patrimoniale villageoise de notre réputée Lézignan-la-Cèbe.

Nous activons la solidarité pour tous les secteurs du village. Dès cette année, deux lotissements aménagés il y a plusieurs décennies seront également concernés. Les Genêts d'or ainsi que Lou Roc 1 bénéficieront d'améliorations de leurs espaces communs.

Ces projets sont (Genêts d'or) et seront (Lou Roc) préparés en concertation avec les résidents.

Dans quelques jours sonnera le deuxième anniversaire de l'équipe municipale. Loin des dénonciations sarcastiques des 3 conseillers municipaux d'opposition, le groupe d'élus de la majorité municipale conduit sereinement les projets pour l'amélioration du mieux vivre ensemble.

Bien à vous.

Rémi BOUYALA

Maire de Lézignan la Cèbe
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Hérault Méditerranée.



Léz. Infos Février 2022 N° 58

Lézignan la Cèbe • Tél. : 04 67 98 13 68

www.mairie-lezignan-la-cebe.fr

DATES À RETENIR

sous réserve de l'évolution des contraintes sanitaires :

24 février :

Repas des aînés ANNULÉ (sera organisé au printemps)

15 mars :

Lancement du nouveau site internet de la commune

15 mars :

Réunion publique questions d'environnement (*extinction éclairage public*)

19 mars :

Commémoration Cessez le Feu en Algérie

22 mars :

Conseil Municipal

C'est le 14 janvier 2022, à 18h30 dans la salle du conseil, que les élus se sont retrouvés pour débiter cette nouvelle année de délibérations importantes pour la vie de la commune.

Monsieur le Maire a ouvert la séance en présentant ses vœux à l'assemblée. Il a ensuite rappelé les grandes orientations du mandat et précisé les objectifs de réalisations d'investissement.

C'est par un courrier aux conseillers municipaux qu'il a précisé les orientations de l'activité municipale et les projets qui seront soumis à délibérations.

Monsieur le Maire a rendu hommage au Lézignanais Didier DURAND qui a consacré beaucoup de temps bénévole à la vie du village, à ses associations.

Il a siégé au conseil municipal lors de deux mandats dont un en qualité de premier adjoint. Un temps de recueillement a été observé.

Monsieur Nicolas BRIL, Adjoint en charge de la sécurité, a dressé le bilan détaillé des actions pour la sécurité pour l'année 2021.



"Didier DURAND, historien sportif, engagé dans la vie locale"

Après avoir précisé que les chiffres sont à considérer en prenant en compte une période blanche liée à l'absence de police pendant presque 3 mois, il a détaillé les statistiques des interventions qui démontrent une augmentation des interventions et une bonne intégration de la police municipale dans le quotidien des Lézignanais.

Il a terminé en précisant les objectifs de la police pluri communale pour 2022 qui sont :

- Développement de la police pluri communale
- Reprise des actions éducatives de sécurité au sein de l'école (permis piéton-vélo-internet) en fonction du contexte sanitaire
- Développement de la police route grâce à l'augmentation de l'effectif
- Poursuite des actions menées (police du quotidien) pour continuer à assurer la tranquillité des administrés.

Ses remerciements, au nom du conseil municipal, à la police municipale pour son implication au quotidien et sa disponibilité ont conclu son intervention.

Les élus ont ensuite débattu des points portés à l'ordre du jour et tous approuvés à l'unanimité :

- **Ressources humaines** : octroi de la protection fonctionnelle au policier municipal (cette délibération a été ajoutée à l'ordre du jour),
- **Finances** : acceptation de la subvention d'équipement de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et décision modificative n° 3 du budget primitif 2021,
- **Périscolaire** : approbation de l'ouverture à certaines périodes de vacances scolaires et des tarifs de l'ALSH,
- **Intercommunalité** : rapport d'activités 2020 de la CAHM et rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation,
- **Au titre des questions diverses**, M. Fabrice MAURRAS, premier adjoint et délégué au SICTOM, a présenté les changements qui vont intervenir dans la collecte des déchets.

Commission Travaux/Projets

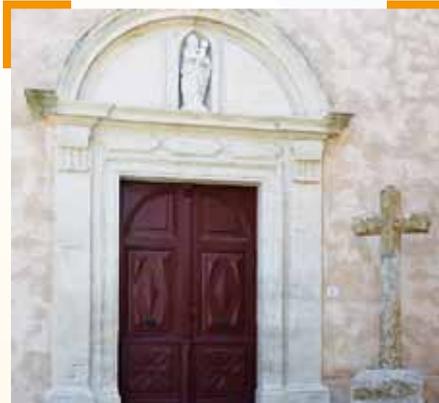
Aménagement et requalification du parvis de l'église :

Bilan financier de l'opération :

- Coût des travaux : 26 072,00 €
- Financement Conseil Départemental de l'Hérault : 8 256,00 €
- Financement Région Occitanie : 2 693,00 €
- Reste à charge Commune : 15 123,00 €



Fabrice MAURRAS
Urbanisme et Travaux



Projets 2022 :



Identification des lieux sans nom : rues, impasses, places et parkings de la commune et mise en place des plaques d'identification. Deux rues feront l'objet d'une renumérotation d'adressage selon le principe métrique : Chemin de Caux et Avenue de Bédillières.

Au cimetière :

L'équipe municipale est soucieuse de maintenir le cimetière en très bon état et de garantir le respect de ce lieu. Pour corriger la situation, des travaux sont en cours.

Nous voulons faire cesser les pratiques négligentes de certaines entreprises du funéraire qui abandonnent des matériaux dont des restes de béton qui souillent les espaces libres, les dégradations de bordures et allées.

Pour cela, le règlement intérieur sera complété afin de préciser :

- Les règles techniques d'alignement,
- Les conditions de construction avec déclaration d'ouverture et de fin de chantier,
- L'obligation de visite de fin de chantier avec le Responsable des Services Techniques de la commune,
- La responsabilité des propriétaires de concessions pour les entreprises qu'ils choisissent librement.

Ce nouveau règlement sera notifié à chaque acquéreur d'une concession. Le carré central de l'espace à l'entrée côté parking est en cours de réfection par les services techniques communaux pour les bordures et allées. Les agents de la communauté d'agglomération prennent en charge la partie végétale. Le jardin du souvenir sera également réaménagé. Une stèle sera installée permettant aux familles la pose de plaques individuelles d'identification pour leurs défunts.



Alain MALAFOSSE
Environnement et Cimetière



Commission Sécurité Cadre de Vie



Propreté du village :

La municipalité a décidé d'implanter quatre distributeurs supplémentaires de sachets pour déjections canines : Avenue Wladimir d'Ormesson (près de la pharmacie, voir photo), place Maréchal Ferrand, Place du Jeu de ballon et Avenue Achille Levère (face à la rue des rosiers).

Nous appelons au civisme des propriétaires de chiens pour qu'ils utilisent ces moyens afin de supprimer les

déjections canines dans les rues et espaces publics de la commune. Nous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse et que l'abandon de déjections canines est verbalisable conformément aux arrêtés municipaux.



Nicolas BRIL
Cadre de vie et Sécurité

Police Municipale :

L'arrivée du Brigadier-Chef principal Vianney PIERROU prévue le 1er mars 2022 permettra le renforcement et le développement de nos moyens de police municipale.

Actuellement en poste à Frontignan où il occupe la mission de responsable de l'équipe de nuit, il a acquis plus de 17 années d'expérience professionnelle.

Cela va nous permettre d'élargir les amplitudes d'activités (jours et horaires) du service et de diversifier ses missions.

Il permet d'envisager le développement du territoire de notre police pluri communale. Le conseil municipal lui souhaite la bienvenue sur notre commune.



Rénovation de l'espace d'agrément pour le quartier Les Genêts d'or :



Consécutivement à la réunion de concertation organisée (à leur demande) avec les riverains du lotissement les Genêts d'Or, les pins de l'espace d'agrément ont été abattus le 3 janvier. Ils seront remplacés par 3 chênes.

L'îlot central de la placette de retournement sera désimperméabilisé, un Albizzia et 2 genêts y seront plantés.

À la place des galets actuels un sol minéral de gravier blanc et gris sera réalisé.

Jardins Familiaux

Un projet à cultiver pour un espace à partager !

Dans le cadre du développement des aménagements de notre village, un groupe de travail a réalisé une étude de faisabilité qui nous permet d'envisager la création d'une dizaine de jardins familiaux si la demande est réelle.

Que sont les jardins familiaux ?

Chacun gère sa parcelle dans un espace délimité. Plus connu sous l'appellation du "jardin ouvrier", ce jardin permet à ceux qui n'en ont pas de pouvoir cultiver des fleurs, des fruits et des légumes sur une parcelle dont ils sont les heureux locataires.



Comment s'inscrit-on ?

Les personnes intéressées par ce projet sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie jusqu'au 28 février 2022. Nous comptons sur la participation et l'investissement des Lézignanais pour faire aboutir ce beau projet.

Respectons le rythme biologique de la faune et de la flore !



Des actions doivent être engagées telles que l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit. C'est une pratique vertueuse qui est mise en œuvre par de plus en plus de communes. Pour évoquer les nombreux avantages de cette possibilité, nous vous convions à une réunion publique d'information prévue **le mardi 15 mars 2022 à 18h30** à la salle polyvalente. Avantages environnementaux-économiques-sécuritaires y seront débattus.

Retour sur la Fête de Noël 2021 :

C'était le dimanche 19 Décembre : pour sortir de la morosité ambiante, nous avons donné rendez-vous aux familles sur notre esplanade qui pour l'occasion avait été transformée en Place de Noël !!!



Regroupés autour de la SAL, les bénévoles de certaines associations ont investi le chalet gourmand où crêpes, chocolat chaud, vin chaud et bière de Noël étaient servis. C'était une belle occasion de faire intervenir les ados membres de la toute nouvelle commission jeunesse, aidés par le Foyer Rural sous la houlette de Mme Patricia ROUAT, adjointe.



Léa FRANCO
Vivre Ensemble

La veille, entraînés par M. David CARON pâtissier professionnel et élu municipal, ces jeunes très motivés avaient fabriqué

des sablés de Noël. Jeunes et élus ont apprécié cette expérience, ce moment de convivialité et de partage.

Sur leur stand, étaient proposées de nombreuses décorations pour personnaliser les gâteaux selon le goût et l'imagination de chacun. Ils étaient encadrés par Mme Marine MARTINEZ, agent communal, ainsi que par M. Damien FOURESTIER, adjoint délégué à l'action enfance-jeunesse. MERCI à cette jeunesse Lézignanaise...

Un stand « atelier créatif » encadré par l'équipe d'animation du centre de loisirs. Carine, Maryline, Caroline, Nolwenn et Karim ont partagé leur savoir-faire et leur gentillesse avec les enfants qui ont décoré le grand sapin.

De belles décorations qui ont trouvé leur place sur l'arbre.

Les multiples jeux gonflables et les promenades en calèche ont animé toute l'après-midi.

La chorale Léz'Enchantés, dirigée par MM. Patrick GIRARD, chef de chœur et Nicolas WYDERSKOWSKI, Président, nous a émerveillés par ses chants longuement travaillés et bien choisis dans le thème de Noël. Arnaud DOYEN et Maëva PUGET, deux remarquables

voix de solistes ont affirmé l'ambiance festive des chorales de NOËL. **BRAVO À TOUS !**

Les prix des maisons décorées ont été décernés par les enfants du conseil municipal, et annoncés par notre animateur M. Romain FERRERES maître de cérémonie de la journée. Félicitations à Mme Béatrice OLLIER, premier prix, Mme Angéline OLIVIERI, deuxième prix et M. Kevin POUCHAIN, troisième prix, de cette première édition et merci à tous les participants.

Vers 16H30, majestueuse arrivée en calèche du Père Noël pour une séance photo qui était très attendue. Sourires et enthousiasme des enfants et même des adultes qui n'ont pas résisté à prendre la pose avec le « grand barbu ». Tous ont reçu leur photo qu'ils ont pu partager avec leur famille. Merci à tous les intervenants de ce jour, et à tous les nombreux Lézignais d'avoir participé à ce rendez-vous familial.



Lez. Jeunes

Conseil municipal des Enfants :

Le conseil municipal des enfants s'est réuni en fin d'année pour élaborer les projets de l'année 2022. Les questions liées à la propreté et à l'environnement sont des sujets sensibles pour notre jeunesse. Rien d'étonnant qu'à l'unanimité ils aient choisi d'organiser un « nettoyage de Printemps » dans notre village. Le but étant de sensibiliser les enfants aux étapes de construction d'un projet, les tâches ont été réparties. Certains travailleront sur la préparation d'une affiche dédiée à l'évènement, d'autres se chargent de trouver les « partenaires » susceptibles de nous accompagner dans notre démarche (SICTOM, associations...). Enfin, une autre partie répertorie le matériel et la



Damien FOURESTIER
Enfance et Jeunesse



logistique nécessaires. Un point sur les différentes recherches a été fait lors du conseil municipal de Janvier. Les élus ont aussi participé, en qualité de jury, au premier concours des maisons illuminées. Élus, enfants et parents s'étaient donc donné rendez-vous en mairie afin de visiter les 11 maisons participantes.

À l'issue de cette tournée, un vote a eu lieu et le résultat a été dévoilé lors de la « Place de Noël » organisée par la municipalité le 19 décembre dernier.

Commission Ados :

Une commission Ados composée d'une dizaine de jeunes très motivés a récemment vu le jour. Leur objectif est de contribuer activement aux évènements organisés par la municipalité, le centre de loisirs ou encore les associations afin de financer des projets dédiés à cette tranche d'âge (11- 18 ans). Il a été décidé lors d'une réunion que Mme Marine MARTINEZ, employée municipale, affectée à l'école la Salsepareille, serait leur référente. Et en cette fin d'année 2021, la commission a été mise à contribution. Tout d'abord, certains jeunes sont venus apporter leur aide aux enfants du centre de loisirs pour la décoration de la mairie pour Noël. Ensuite, lors du dernier mercredi d'accueil périscolaire où une après-midi cinéma était organisée, ils se sont occupés de l'entrée, de la confection de paquets de bonbons et de la préparation du pop-corn qu'ils ont servi ensuite. Enfin, pour l'action « Place de Noël », ils se sont tout d'abord retrouvés à la cantine pour confectionner des sablés sous la houlette de M. David Caron, élu municipal, accompagné d'autres élus. Le lendemain, ils se sont relayés toute l'après-midi pour tenir un stand, épaulés par des membres du FOYER RURAL, pour vendre et customiser ces mêmes sablés. Les bénéfices de l'opération serviront à financer



une prochaine activité. De multiples autres idées fourmillent dans les cerveaux des jeunes de cette commission, preuve du dynamisme ambiant autour de notre jeunesse. La commission n'est fermée à personne et toute personne motivée souhaitant s'y joindre peut se rapprocher de M. Damien FOURESTIER, élu chargé de la commission enfance-jeunesse, Mme Marine MARTINEZ, référente ou encore M. Karim HADDAD, responsable du périscolaire.

À l'École :



Les contraintes sanitaires ont empêché à nouveau le spectacle de Noël entouré des parents. Pour autant, l'école la Salsepareille a tout de même participé à la « magie » de Noël. Les élèves avaient confectionné des décorations dans chaque classe qu'ils sont allés accrocher sur l'arbre de la liberté pour lui faire revêtir les couleurs de Noël. Ces décorations ont enchanté les habitants de ce quartier et fait le bonheur des passants. Puis, le Père Noël a quand même pu venir faire une petite halte à l'école pour distribuer les cadeaux généreusement offerts par l'association « les amis de l'école » ainsi que le goûter offert par la municipalité. Voilà de quoi partir en vacances le sourire aux lèvres et préparer au mieux les fêtes de fin d'année.

Vie Associative

La Société d'Animation Lézignanaise :

Tous les bénévoles qui œuvrent pour la SAL se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2022.

Cette année commence avec l'espoir de pouvoir organiser le maximum de dates festives. Le mois de janvier est vide de thé dansant à cause de la remontée de l'épidémie. Néanmoins nous reprendrons, dès que les conditions sanitaires le permettront, les dimanches dansants tant attendus.

Cette année, la fête de la musique sera de la partie pour amorcer la suite avec notamment le repas républicain, la fête locale et un retour physique du forum des associations.

Forcément nous espérons que la qualité de vie sera au rendez-vous pour nous permettre de partager ensemble les moments de convivialité et les petits bonheurs de la vie qui font tellement défaut.

Les Amis d'Alonzo :

Les Amis d'Alonzo est une association créée pour venir en aide à Alonzo 12 ans, en situation de handicap souffrant d'IMC (Infirmité Motrice Cérébrale) et de dystonie (trouble du tonus). Nos actions ont pour but de récolter des fonds afin de financer des aménagements liés au handicap, et des thérapies intensives à l'étranger, en France ou en Visio !

Avec cette année encore particulière liée au Covid, les thés dansants et le loto n'ont pu avoir lieu.

L'association Les Amis d'Alonzo vous souhaite une belle année 2022, remplie de joie, d'amour et de petits bonheurs...



Les Arts Plastiques Lézignanais :

Les Arts Plastiques Lézignanais vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022. L'atelier peinture a repris ses activités (dessin, aquarelle, acrylique, huile et pastel) le mardi après-midi de 14h00 à 18h00 dans les locaux de la MVA. Le Pass sanitaire est demandé, le port du masque est obligatoire et la distanciation est en vigueur en application des directives sanitaires préfectorales. Merci de votre compréhension.

Pour tous renseignements, nous contacter :

M. Colin Jean-Claude :

Tél. : 06 45 82 71 09

OU

Mme Forestier Marie-Christine :

Tél. : 06 24 51 20 22

e-mail : aplez@hotmail.fr

FNACA :

La FNACA fêtera, le 19 Mars 2022, le 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'ALGERIE, à l'heure qui sera programmée conjointement avec M. le Maire. Ce jour-là, exceptionnellement, une remise de décorations "CROIX DU COMBATTANT", sera effectuée, à l'attention de sept Anciens Combattants d'Algérie : MM. Alain ARNAUD, Alain BOURGUIGNON, Marc LECOINTE, Alain REMERIC, Clément VIDAL, Daniel RENAUD, Gaston YZARD.

Nous invitons et remercions par avance, les Lézignanais, qui viendront nous accompagner pour commémorer cet événement bien particulier, "signe de Paix et de reconnaissance", pour nos Anciens Combattants et les nombreuses victimes de ce conflit.

**FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS
ALGÉRIE • MAROC • TUNISIE**

104, RUE DU GUILLAUMANT - 34120 LÉZIGNAN-LA-CÈBE



Joseph BERMEJO
Président du Comité

La Céba Pétanque :

Le président et les membres du bureau du club de pétanque LA CEBA vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022. Notre club organisera plusieurs concours sur le boulodrome municipal.

Samedi 26 février 09h00 Qualificatifs de secteur Pézenas - Triplettes séniors masculins

Dimanche 13 mars 14h30 Triplettes séniors

Mercredi 30 mars 14h30 Triplettes vétérans

Dimanche 1^{er} mai 14h30 Triplettes séniors masculins

Dimanche 1^{er} mai 14h30 Doublettes séniors féminines

Vendredi 1^{er} juillet 18h30 Doublettes séniors

Dimanche 17 juillet 14h30 Doublettes mixtes

Dimanche 21 août 14h30 Tête à Tête séniors

Dimanche 2 octobre 14h30 Triplettes mixtes

Ces manifestations se dérouleront dans le cadre des mesures sanitaires applicables à ces dates. Des permanences sont tenues au club house pour le renouvellement ou toute nouvelle licences pour 2022.

Veuillez contacter le président, David OCCHUZZI au **06 20 90 50 23**

Prix des licences : 28 € pour les adultes et 10 € pour les enfants. Carte d'adhérent : 15 €

Foyer Rural :

Le Foyer Rural présente aux Lézignanaises et Lézignanais ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.

Nous espérons voir « tomber les masques » et vous retrouver nombreux pour nos activités.
Contact foyer Rural : foyruraldelezignanlacebe@gmail.com

Portrait à la Une !

RESTAURANT LE BISTROT D'ÈVE



Rencontre avec Mme Evelyne VARLET, dans le nouveau restaurant, le BISTROT D'ÈVE, au 6, Avenue Wladimir d'Ormesson à Lézignan La Cèbe, ouvert depuis mi-novembre 2021. Evelyne a une grande expérience de la restauration. Elle a travaillé dans divers restaurants de la région, notamment à Pézenas. Secondée par M. Frédéric MARTY, son cuisinier, le BISTROT D'ÈVE propose une carte traditionnelle et variée, ainsi qu'un plat du jour renouvelé quotidiennement qui est servi

uniquement le midi. Des plats à thèmes comme des spécialités réunionnaises seront proposés. Une salle très accueillante pouvant accueillir 20 personnes vous attend. L'été vous pourrez profiter de la terrasse. Le soir, le BISTROT D'ÈVE ne fonctionne qu'avec la formule « à emporter », vous pouvez commander des pizzas, des burgers, et le plat du jour.

Horaires :

Le midi du mardi au samedi
et le soir du jeudi au dimanche.

Pour passer vos commandes ou réservations :

Tél. : 07 81 40 24 73

Retrouvez toutes les infos et les menus
sur leur page Facebook : [Le bistrot d'Ève](#)



Informations Pratiques et Générales

Vos démarches d'urbanisme en ligne :

À partir du 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisations d'urbanisme « permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable de travaux et certificats d'urbanisme » doivent être déposées par voie dématérialisée.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible depuis le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

<https://gnau.cahm.net>

Une fois votre compte créé, il vous permettra d'accéder aux formulaires en ligne et au cadastre, de remplir la demande d'autorisation d'urbanisme correspondant à votre projet et de joindre les pièces annexes puis de télétransmettre le dossier à la Mairie.

Ce service vous permet de constituer votre dossier de demande en ligne de manière simple, rapide et de le transmettre à la Mairie en un clic, sans avoir à imprimer de multiples exemplaires papier. Un service qui facilite le dépôt et le suivi des dossiers sans avoir à se déplacer, et accélère le délai de traitement !

Recensement 2022 :

Notre commune est concernée en 2022 par le recensement de sa population. Il a commencé le 20 janvier 2022 pour se terminer le 19 février 2022.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.



La commune a recruté les agents recenseurs :

- Mme Alice GIRET, • M. Patrick PLATEAU,
- Mme Antoinette CLAUSSON.

Ils ont été formés par l'INSEE et sont encadrés dans leur mission par Mmes Sandra FENOY et Martine MORENO.

Ils sont dotés d'une carte d'Agent recenseur signée du maire de la commune. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

Le recensement est obligatoire. Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez vous pour vous remettre la notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site www.le-recensement-et-moi.fr. Vous pouvez ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si vous

avez des difficultés à répondre par internet, les agents recenseurs vous distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.



NB : Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées, L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Élections 2022 :

L'article L. 17 du code électoral précise que « les listes électorales sont permanentes. Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin »

- **Les Élections Présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022, la date limite d'inscription pour participer à ce scrutin est donc fixée au 4 mars 2022.**
- **Les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin 2022, la date limite d'inscription pour participer à ce scrutin est donc fixée au 6 mai 2022.**

Les demandes d'inscriptions peuvent être effectuées par voie dématérialisée sur le portail www.mon.service-public.fr ou déposées en mairie sur format papier.

Documents à fournir :

- CERFA de demande
- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

PROCURATIONS POUR LES ÉLECTIONS 2022 PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

CE QUI CHANGE À COMPTER DE JANVIER 2022

À compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs. Sont présentés ici les changements en matière de procurations, d'une part pour les électeurs, d'autre part pour les communes.



Pour les futures élections, et en particulier les élections présidentielle et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique **un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France.**

Le rehaussement du plafond de procurations par mandataire prévu pour les élections départementales et régionales constituait une mesure dérogatoire et temporaire qui n'est pas reconduite.

➡ Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

➡ Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.

➡ L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr

➡ Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités sont enrichies.

➡ L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage

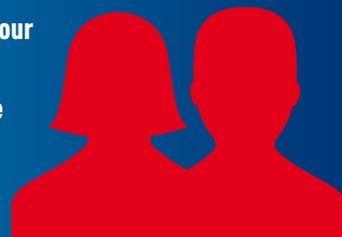
devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).

➡ L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

➡ Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.

➡ En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Attention :
pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !



GROUPE MAJORITAIRE

Comment parler de solidarité pendant le covid-19 sans parler des jeunes ? Nous le disons clairement, à tous ces lycéens, ces étudiants, ces jeunes actifs, à tous ceux qui forment notre jeunesse : nous ne vous oublions pas.

Nous savons que cette période est cruelle pour vos premiers pas dans l'âge adulte. Nous serons présents pour vous accompagner dans cette partie de votre vie. Vous êtes la vie de notre village et son avenir.

Des actions ont été mises en place pour tisser ces liens entre tous.

Nous avons montré que nous savions faire bloc et continuer à vivre, ensemble. En 2022, cette solidarité sera à l'honneur. La commune, ce sont des élus et une population c'est un collectif dans lequel chacun a sa place. Et nous avons besoin de vous.

Nous portons notre attention en direction de tous les quartiers et pour toutes les générations. Nous cherchons le dialogue avec l'intention de satisfaire le plus largement possible vos attentes.

Nous espérons qu'il nous sera possible d'échanger lors de réunions publiques et de vous rencontrer à l'occasion de manifestations et festivités.

Pensez que des permanences d'élus sont organisées en mairie. N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour rencontrer vos interlocuteurs dans le respect des règles sanitaires.

L'année 2022 sera une année très politique, avec les élections présidentielles puis législatives. On déplore régulièrement l'abstention croissante en France. À celles et ceux qui se disent « à quoi bon ? », « qu'est-ce ça change ? », nous répondons que leur participation à la vie politique est essentielle.

Pour 2022, nous réitérons notre souhait que tous les élus s'associent à la réflexion en amont des projets.

Participez à la vie publique pour plus de démocratie, de solidarité et d'écologie.

GROUPE MINORITAIRE

Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur (*Beaumarchais*)

Le chef à plume (d'encre !) s'irrite que les Élus de la minorité critiquent tout !

Nous n'avons aucune intention de nous en priver ! Il n'apprécie pas que nous utilisions nos "pages dédiées" à cet exercice, celui auquel tout citoyen peut se livrer !

C'est la démocratie ! En vérité il n'aime ni les critiques ni les photos ! Il y perd du brillant !

Notre "page dédiée" (Bulletin annuel) sur la méthode "Photos... Réaction" a produit un effet sensationnel : 2 jours après le dépôt en Mairie (soit le 1^{er}/12) le Caval ferrant avait reçu une coupe de printemps !

Commissions municipales : sur le Bulletin, Expression libre des Élus (qui n'est que celle du chef à plume) il me revient un souvenir : la 1^{re} commission municipale des Affaires Scolaires réunissait 3 personnes dont j'étais ; à l'arrivée du Maire (avec 1/4 heure de retard ! ... mais il n'est pas roi n'est-ce pas ?) il a annoncé, la distribution des rôles : il n'y avait rien de prévu pour moi !

OUI, c'est ainsi que vous traitez les Élus de la minorité avec arrogance et mépris ; et NON vous ne ferez pas de nous des "bénis-oui-oui"... Vous n'êtes pas habitué à avoir une vraie opposition, pour contester, parler fort, montrer ce qu'il y a derrière...

La simple critique démocratique est autorisée...

Il faut l'accepter ! La minorité s'exprime aussi ailleurs :

<https://www.aucoinlezignanlacebe.fr>